



CH-3003 Bern, BPV, Ma

Courrier A

Aux directions des entreprises
d'assurance, des groupes et des
conglomérats d'assurance

N° de référence: G515-0009

Votre référence:

Dossier traité par: Ku

Berne, le 21 décembre 2007

Circulaire RS 10/2007

Swiss Quality Assessment (SQA)

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, l'OFAP procède à la transposition du nouveau droit de surveillance des assurances à l'aide du modèle de surveillance des assurances intégrée. Ce modèle comprend des éléments orientés sur le risque, quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des éléments traditionnels.

Afin d'exercer la surveillance qualitative, l'OFAP a développé les instruments du SQA „Gouvernement d'entreprise“ et „Gestion des risques“/„Système de contrôle interne“. Au moyen de ces instruments, l'office enregistre

- dans une première partie si de la documentation existe dans les domaines en question et quelle est cette documentation;
- dans une deuxième partie si et comment les processus documentés sont vécus pratiquement au sein de l'entreprise;
- dans la troisième partie si la documentation et son application pratique sont propres à atteindre leur but du point de vue de l'entreprise concernée (auto-évaluation).

Le contenu central de la saisie et de l'évaluation de droit de surveillance consiste donc à constater si et comment les entreprises surveillées ont reconnu, ont analysé et ont transposé et transposent dans les domaines mentionnés qui sont essentiels pour la conduite de

l'entreprise leurs obligations légales de veiller à offrir la garantie d'une activité irréprochable, d'instaurer une gestion des risques appropriée au profil de risque et de mettre sur pied un système de contrôle interne efficace.

L'OFAP est convaincu que le recours à ces instruments de surveillance qualitatifs dans l'intérêt de notre assurance permet de franchir une nouvelle étape importante vers une surveillance des assurances moderne.

Nous vous prions de nous faire parvenir d'ici au 31 mars 2008 au plus tard vos réponses aux questions posées dans les deux outils de surveillance „Gouvernement d'entreprise“ et „Gestion des risques / Système de contrôle interne“.

Vous pouvez télécharger les deux Tools ainsi que les explications à leur sujet sur le site Internet de l'OFAP (www.bpv.admin.ch) sous le thème "Swiss Quality Assessment (SQA)"; notre Hotline e-mail SQA@bpv.admin.ch est à votre disposition si vous avez des questions à poser.

Nous vous remercions maintenant déjà très vivement pour votre précieuse collaboration et pour la remise des documents en temps utile.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Office fédéral des assurances privées OFAP

Dr. Monica Mächler
Directrice